

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 12 septembre 2023
DELIBERATION N° 2023-46**

OBJET : Avenant de transfert n° 3 au lot A7 du marché de travaux 2020-2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 12 du mois de Septembre, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 21 Août 2023, s'est réuni à 11 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Président du Syndicat.

Monsieur Jean-Paul BOYER est élu Secrétaire de Séance

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X		Roland CANAYER
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		Aimé CAVAILLÉ
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		Joseph BLANCHER
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		Annick CHOPARD
Lionel JEAN	CORCONNE		X	Lionel JEAN
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		Frédéric ESCOJIDO
François ABBOU	PEYROLLES	X		François ABBOU
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		Jean-Luc CHAPON
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		Elian PETITJEAN
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	Maxime COUSTON
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		Patrick DELEUZE
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		Christophe ZARAGOZA
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		Patrick DE GONZAGA
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		Jean-Paul BOYER
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		Pascal PEYRIERE
Jack VERRIEZ	MIALET		X	Jack VERRIEZ
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		Lucas FAIDHERBE
Frédéric FORTE	FOURNES		X	Frédéric FORTE
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		Nathalie FABIE
Aline BASTIDA	GARONS	X		Aline BASTIDA
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		Maurice BLACHAS
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		X	Alain FOISSE
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		Sébastien KUBANI
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		Gilles TRINQUIER
André MEREL	ANDUZE		X	André MEREL
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	Gilles COLOMBIER
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		Christian ANDRE
		20	5	2

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 20
Nombre de votes exprimés	: 22

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Par délibération en date du 03 Septembre 2019, le Bureau du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a attribué le marché de travaux d'électrification, d'équipements électroniques de communication, d'éclairage public, d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande électrique des réseaux, pour les années 2020-2023 - lot 7 Rhône Nord à la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR.

Avenant de transfert n° 3 au lot A7 du marché de travaux 2020-2023- PAGE 2

Les sociétés INEO PROVENCE et COTE D'AZUR et INEO RESEAUX SUD (société en nom collectif au capital de 4 414 352,50 €, dont le siège social est situé 24, boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 899 889 414 sont des sociétés appartenant au même groupe et sont toutes les deux filiales d'INEO S.A.

Pour la réalisation d'une opération d'apport partiel d'actifs effectuée au sein du groupe le 31 mai 2023, la Société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR a transféré à la Société INEO RESEAUX SUD le personnel, tous les moyens matériels et immatériels, ainsi que la totalité de l'actif et du passif de son activité réseaux.

Dans ces conditions, la Société INEO RESEAUX SUD se substitue à effet du 31 mai 2023 à la Société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR pour l'exécution du lot A7 du marché de travaux 2020-2023.

Par application des dispositions des articles L 2194-1 et R 2194-6 du Code de la Commande Publique, le Maître d'ouvrage doit accepter cette substitution et en prendre acte au travers d'un avenant.

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière.

En conséquence, Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la passation de l'avenant de transfert n° 3 au marché de travaux d'électrification, d'équipements électroniques de communication, d'éclairage public, d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande électrique des réseaux, pour les années 2020-2023 pour le lot 7 Rhône Nord ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'avenant de transfert n° 3 et toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder à toutes formalités utiles pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

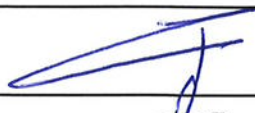




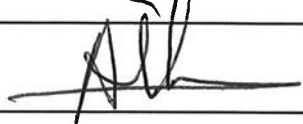













Pour extrait conforme




Roland CANAYER
Président du TE 30 - SMEG

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 11h00

SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	 (P) R. CANAYER
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 SEPTEMBRE 2023
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Alain FOISSE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 A. CAVALLE
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT DE TRANSFERT N°3

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte d'Electricité de Gard - 4 rue Bridaine - 30000 NIMES
Tél. 04 66 38 65 75 – Fax 04 66 38 65 78
Email : contact@territoireenergiegard.fr

Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord cadre :
Roland CANAYER, Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

La Société INEO PROVENCE & COTE D'AZUR située 463, rue Maréchal Juin - BP 11052 - 30134 Pont Saint Esprit, société en nom collectif au capital de 47 913,60 €, dont le siège social est situé 205 Rue Georges Claude – CS 20333 – 13799 Aix-en-Provence cedex 03, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 429 811 284

Représentée par Monsieur Renaud GIRARD, en qualité de Directeur d'agence,
Ci-après dénommée « Société INEO RESEAUX SUD »

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux d'électrification, d'équipements électroniques de communication, d'éclairage public, d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande électrique des réseaux pour les années 2020 à 2023
Lot A7 RHONE NORD

■ Date de la notification du marché public :23/09/2019

■ Durée d'exécution du marché public : 4 ans

■ Montant initial du marché public :

- Montant de la TVA : €
- Montant HT : montant minimum et montant maximum : NEANT €
- Montant TTC : €

MAC TX 2023 – LOT 7

EXE10 – Avenant

Travaux d'électrification, d'équipements électroniques de communication, d'éclairage public, d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande électrique des réseaux pour les années 2022 à 2023

Page : 1 / 5

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

PRÉAMBULE :

Les sociétés INEO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR et INEO RESEAUX SUD (société en nom collectif au capital de 4.414.352,50 €, dont le siège social est situé 24, boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 899 889 414) sont des sociétés appartenant au même groupe et sont toutes les deux filiales d'INEO S.A.

Par la réalisation d'une opération d'apport partiel d'actifs effectuée au sein du groupe le 31 mai 2023, la Société INEO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR a transféré à la Société INEO RESEAUX SUD le personnel, tous les moyens matériels et immatériels, ainsi que la totalité de l'actif et du passif de son activité réseaux.

OBJET - TRANSFERT DU MARCHÉ

L'objet du présent avenant est de prendre en compte l'apport partiel d'actifs entre la Société INEO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR et la Société INEO RESEAUX SUD.

En raison de l'apport partiel d'actifs précité, la Société INEO RESEAUX SUD se substitue à effet du 31 mai 2023 à la société INEO PROVENCE & COTE D'AZUR pour l'exécution du Marché.

Par application des dispositions des articles L2194-1 et R 2194-6 du Code de la Commande Publique, le Maître de l'ouvrage accepte cette substitution, et en prend acte au travers du présent avenant.

RESPONSABILITÉ – DROITS ET OBLIGATIONS

À compter du 31 mai 2023, Société INEO RESEAUX SUD assumera à l'égard du Maître de l'ouvrage tous les droits et obligations résultant des stipulations du Marché en lieu et place de Société INEO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR.

NOTIFICATIONS

Les informations, avis, ordres de service, appels en garantie, etc,... ou autres formalités, seront valablement notifiés à la Société INEO RESEAUX SUD.

FACTURATION ET RÈGLEMENTS

À compter du 31 mai 2023, toutes les situations, factures, décomptes seront établis par la Société INEO RESEAUX SUD, quelle que soit la date de réalisation des prestations, et seront adressées au Maître d'Ouvrage et/ou au Maître d'Œuvre.

Les sommes correspondantes seront réglées au bénéfice de la Société INEO RESEAUX SUD conformément aux stipulations du Marché par virement sur le compte ouvert au nom de la Société INEO RESEAUX SUD, et dont les coordonnées seront mentionnées sur les factures.

Les coordonnées du nouveau compte ouvert auprès de la SOCIETE GENERALE sont :

FR76 3000 3031 7500 0205 0780 935 SOGEFRPP

NOUVEAU TITULAIRE

À compter du 31 mai 2023, le titulaire du marché est la Société INEO RESEAUX SUD, société en nom collectif au capital de 4.414.352,50 €, dont le siège social est situé 24, boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 899 889 414, représentée par Monsieur Laurent MERIC, en sa qualité de Gérant.

Représentée par son Agence Sillon Rhodanien, située 463, rue Maréchal Juin - BP 11052 - 30134 Pont Saint Esprit, **numéro SIRET est 899 889 414 00103** et représentée par Monsieur Renaud GIRARD, en qualité de Directeur d'Agence.

CONTINUITÉ

Les stipulations du marché non modifiées par les clauses du présent avenant demeurent inchangées. En cas de contradiction entre les stipulations du marché et celles du présent avenant, les stipulations de l'avenant prévalent. Par conséquent, l'exécution du Marché se poursuit conformément à ses stipulations antérieures à celles du présent Avenant, entre d'une part, Syndicat Mixte d'Electricité de Gard et d'autre part la **Société INEO RESEAUX SUD**.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nouveau Titulaire Pour la Société INEO RESEAUX SUD, Laurent MERIC, Gérant Précédent Titulaire : Pour la Société INEO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR, Renaud GIRARD , Directeur d'agence	Vitrolles le 26/06/2023 Pont-St-Esprit le 26/06/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'État et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

À, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)